C/2024/4281

1.7.2024

Avis à l'attention de certaines personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2010/413/PESC du Conseil et par le règlement (UE) nº 267/2012 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

(C/2024/4281)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de Mohammad Reza MOVASAGHNIA (nº 12), Milad JAFARI (nº 29), Ali KARIMIAN (nº 31), Majid KHANSARI (nº 32), Mohammad Baqer ZOLQADR (nº 50), Raka (nº 35), Paya Parto (nº 60), Iran Pooya (nº 84), Multimat lc ve Dis Ticaret Pazarlama Limited Sirketi (nº 91), Simatec Development Company (nº 151), Général de brigade Seyyed Mahdi FARAHI, IRGC (nº 4), Forces aériennes du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC Air Force) (nº 2), IRGC-Air Force Al-Ghadir Missile Command (nº 3), IRGC Qods Force (nº 5), Said Esmail KHALILIPOUR (nº 6), Général de brigade Mohammad NADERI (nº 14), Organisation géographique des forces armées (Armed Forces Geographical Organisation) (nº 2), Iran Aircraft Industries (IACI) (nº 16), Organisation de défense passive (Passive Defense Organization) (nº 33), Aran Modern Devices (AMD) (nº 72), Electronic Components Industries (ECI) (nº 74), Shahid Sayyade Shirazi Industries (nº 187), Joza Industrial Co. (nº 188), Université Malek Ashtar (nº 191), Mizan Machinery Manufacturing (nº 192), Niru Battery Manufacturing Company (nº 193), personnes et entités énumérées à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC du Conseil [1] et à l'annexe IX du règlement (UE) nº 267/2012 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes et entités susmentionnées sur la base de nouveaux motifs d'inscription et/ou de nouvelles informations. Ces personnes et entités sont informées par la présente qu'elles peuvent adresser au Conseil, avant le 8 juillet 2024, une demande visant à obtenir les informations relatives au maintien des mesures restrictives, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Adresse électronique: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 195 du 27.7.2010, p. 39.
[2] JO L 88 du 24.3.2012, p. 1.